

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 07 DECEMBRE 2023

19 h 00

Salle des Fêtes

DATE D’AFFICHAGE DU PRESENT DOCUMENT : LE 1^{ER} DECEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

PRESENTATION DES DECISIONS RAPPORTEES EN SEANCE

- 23.091/D ADMISSIION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES - ANNEES 2017 A 2022
- 23.092/D DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL 2023
- 23.093/DC APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
FONDATION DU PATRIMOINE ET LA VILLE DE BRUNOY ACTUALISEE - ABROGE LA DELIBERATION N°
23.039 DU 28 JUIN 2022
- 23.094/DE CREATION D’UN POSTE DE GESTIONNAIRE DES FLUIDES AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES ET
OUVERTURE DU POSTE DE CATEGORIE B, A TEMPS COMPLET A UN TITULAIRE OU A UN
CONTRACTUEL
- 23.095/DJ RAPPORT ANNUEL D’EXPLOITATION 2022 CONCERNANT LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR
LE FINANCEMENT, LA REALISATION ET L’EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL JEANNE CHARRIERE
- 23.096/DO RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITE 2022 DE LA CONCESSION SOUS FORME DE DELEGATION PAR VOIE
D’AFFERMAGE DE LA GESTION DES HALLES ET MARCHES FORAINS DE BRUNOY - SOCIETE SEMACO

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé personnellement à M. le Maire

- 23.097/DN APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONCERNANT LE PROCESSUS DE VERBALISATION ELECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BRUNOY ET DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU FORFAIT POST STATIONNEMENT
- 23.098/A APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BRUNOY ET L'ASSOCIATION ASSECA SOLIDARITE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
- 23.099/A APPROBATION DU DISPOSITIF DE PASSAGE A LA GESTION EN FLUX DES DROITS DE RESERVATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
- 23.100/K APPROBATION ET SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE INTERCOMMUNAL
- 23.101/K TRANSFERT DE COMPETENCE GEOTHERMIE LIMITEE GEOGRAPHIQUEMENT AUX VILLES DE VIGNEUX-SUR-SEINE, MONTGERON, DRAVEIL ET CROSNE